

Statement of the Chairman
Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)
5 November 2021

Nineteenth annual progress report on the implementation of the
capital master plan

(ACABQ report: A/76/498; SG report: A/76/288)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the nineteenth annual progress report on the implementation of the capital master plan.

The Secretary-General states that all activities have been completed, except those related to one remaining arbitration case. The arbitral tribunal issued a final decision for the first phase of proceedings in June 2020, which resulted in a net payment by the United Nations totalling \$3,607,800. A hearing on the merits of the second phase of the case is currently scheduled for May 2022. The Advisory Committee trusts that more detailed information on the second and third phases of the proceedings will be provided to the General Assembly and in the next progress report in 2022, as well as information on the potential financial implications, if any, of the remaining phases. The Advisory Committee also recommends that the General Assembly request the Secretary-General to share lessons learned and to ensure that the relevant lessons learned from the capital master plan are applied to other construction projects.

The report indicates that the accumulated legal expenses for the arbitration cases to date total \$6,727,300. On the basis of the estimate from the Office of Legal Affairs, an additional amount of \$600,000 is required from July to December 2021. The Advisory Committee notes with concern the increasing legal expenses and is of the view that the Office of Legal Affairs should assess how to mitigate the costs of ongoing proceedings. The Committee reiterates that the

Secretary-General should undertake further efforts to limit the financial liability of the Organization to the fullest extent possible.

In addition, the Advisory Committee notes the delays in implementing the new energy management tool and encourages the Secretariat to strengthen its efforts to ensure the completion of the project. Regarding the recommendations of the Board of Auditors, the Advisory Committee expects the Secretary-General to fully implement the two remaining recommendations, including on accessibility, and reiterates the importance of mainstreaming disability inclusion.

Subject to its recommendations and observations in the paragraphs above, the Advisory Committee recommends that the General Assembly take note of the report of the Secretary-General.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

Le 5 novembre 2021

**Dix-neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution
du plan-cadre d'équipement**

(Rapport du Comité consultatif : A/76/498 ; rapport du Secrétaire général : A/76/288)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Comité consultatif sur le dix-neuvième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

Le Secrétaire général a indiqué que toutes les activités ont été menées à bien, à l'exception de celles liées à une procédure d'arbitrage. En juin 2020, le tribunal arbitral a rendu une décision définitive pour la première phase de la procédure, qui a donné lieu au paiement par l'ONU d'un total de 3 607 800 dollars. Une audience sur le fond de la deuxième phase de l'affaire est prévue en mai 2022. Le Comité consultatif compte que des explications plus détaillées sur les deuxième et troisième phases de la procédure seront fournies à l'Assemblée générale et dans le prochain rapport, en 2022, ainsi que des informations sur les éventuelles incidences financières des phases restantes, le cas échéant. Il recommande également que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de diffuser les retours d'expérience et de veiller à ce que les enseignements tirés du plan-cadre d'équipement soient pris en compte dans le cadre d'autres projets de construction.

Selon le rapport, le montant total des frais de justice engagés à ce jour au titre des procédures d'arbitrage s'élève à 6 727 300 dollars. D'après les estimations du Bureau des affaires juridiques, un montant de 600 000 dollars devrait s'y ajouter sur la période allant de

juillet à décembre 2021. Le Comité consultatif note avec préoccupation l'augmentation des frais de justice et est d'avis que le Bureau des affaires juridiques devrait rechercher des moyens de réduire les coûts des procédures en cours. Il réaffirme que le Secrétaire général devrait s'efforcer de limiter, dans la mesure du possible, la responsabilité financière de l'Organisation.

Par ailleurs, le Comité consultatif prend note des retards enregistrés dans la mise en œuvre du nouvel outil de gestion de l'énergie et encourage le Secrétariat à redoubler d'efforts pour mener à bien ce projet. En ce qui concerne les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif attend du Secrétaire général qu'il mette pleinement en œuvre les deux recommandations restantes, notamment sur l'accessibilité, et réaffirme qu'il importe de prendre en compte la question du handicap.

Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.

Monsieur le Président, je vous remercie.